



Heritage retard et somme manquante

Par **fred59rick**, le **24/03/2009 à 20:34**

resolu merci

Par **Upsilon**, le **25/03/2009 à 10:47**

Bonjour et bienvenue sur notre site.
La succession est-elle en cours de traitement chez un notaire ?
Les démarches ont-elles débutées ?
Pour que la banque vous délivre les fonds, votre mère devra pouvoir prouver son caractère d'héritier. Cela se fait soit par une attestation d'hérédité rédigée par un notaire, soit par un document similaire obtenu en mairie.
En revanche, les sommes manquantes semblent conséquentes en 4 mois seulement. Demandez dès que possible un relevé des opérations bancaires. S'il existe un notaire chargé de la succession, demandez lui l'origine de ces retraits.
Cordialement,
Upsilon.

Par **Upsilon**, le **26/03/2009 à 08:11**

Ah mais d'accord !
Effectivement cela est normal. Le notaire a prélevé les sommes dûes aux impôts pour la succession, et vous a rendu le reliquat. Je pense que les 34.000 euros sont le montant des frais fiscaux (droits de successions), et des émoluments du notaire.